



CONSEIL DE LÉGISLATION : COMMENT PROPOSER UN PROJET D'AMENDEMENT

Sommaire (cliquer sur un titre pour se rendre directement au paragraphe)

Conseil de législation

Échéance pour présenter un projet

Types de projet

Présentation d'un amendement

Rédaction d'un amendement

Conseils

Avaliser un amendement

Confirmation du gouverneur

Exposé des motifs

Projets en bonne et due forme

Nombre d'amendements

Une fois le projet reçu par le Rotary

Projets viciés

Informations complémentaires

Conseil de législation

Le Conseil de législation est l'organe du Rotary qui est en mesure de modifier les documents statutaires de l'organisation. Il se réunit tous les trois ans pour débattre et voter sur les projets qui lui sont transmis. Chaque district y est représenté par un délégué. Tous les clubs et les districts sont autorisés à présenter des projets. Si votre club ou district envisage de le faire, ce document vous explique la marche à suivre.

Échéance pour présenter un projet

Les projets d'amendement présentés par les clubs et les districts pour le Conseil de législation 2025 doivent parvenir au Rotary d'ici au **31 décembre 2023**. Aucune exception ne sera faite.

Types de projet

Il existe deux types de projet :

- Un **projet d'amendement** vise à modifier les documents statutaires du Rotary ([statuts du Rotary](#), [règlement intérieur du Rotary](#) et [statuts types du Rotary club](#)).
- Une **prise de position** vise à déclarer l'opinion du Rotary International et ne peut être présentée que par le conseil d'administration du Rotary.

Présentation d'un amendement

Les clubs, les districts, le conseil d'administration du Rotary, le conseil général ou la conférence du RIBI ou le Conseil de législation peuvent présenter des amendements au Conseil de législation. Un amendement proposé par un club doit cependant être approuvé par les clubs de son district à la conférence du district, durant une réunion de

district sur les projets ou par un vote par correspondance avant d'être transmis au Rotary.

Rédaction d'un amendement

Les amendements modifient les documents statutaires du Rotary :

- [Statuts du Rotary](#)
- [Règlement intérieur du Rotary](#)
- [Statuts types du Rotary club](#)

Nous vous proposons quelques pistes de réflexion avant de rédiger un projet d'amendement.

Impact. Pour commencer, envisagez des changements qui auront un réel impact. Les documents statutaires sont le socle d'une organisation et définissent sa structure. Tenez-en compte lorsque vous proposerez des changements. Évitez de suggérer des changements qui pourraient être impactés par toute modification de politique. En effet, les projets d'amendement ne visent pas à traiter des processus, politiques ou procédures. Ce type de changement peut être proposé au travers d'une résolution adressée au conseil d'administration du Rotary ou de la Fondation Rotary qui pourra alors décider ou non de mettre à jour son Code of Policies. En outre, ces documents sont modifiés plus fréquemment.

Répercussions des changements. Lorsque vous aurez décidé du changement souhaité, trouvez les paragraphes des différents documents statutaires devant être modifiés pour rendre effectif le changement que vous voulez apporter. Par exemple, si vous souhaitez modifier le But du Rotary, vous devrez apporter des changements aux statuts du Rotary et aux statuts types du Rotary club. Vous pouvez identifier les paragraphes à modifier en :

1. Effectuant une recherche par mot clé
2. Effectuant une recherche pour les références à chaque paragraphe modifié dans les documents statutaires.

Assurez-vous d'apporter toutes les modifications nécessaires dans les documents statutaires. Dans le cas contraire, la commission des statuts et du règlement intérieur pourra estimer que le projet est [vicié](#). Sachez que les projets viciés ne sont pas transmis au Conseil de législation.

Identifier vos changements. Pour indiquer vos changements, utilisez les versions Word de ces documents en cliquant sur les liens ci-dessus ou en vous rendant à la page des [documents clés](#) sur Mon Rotary. Les changements seront marqués automatiquement au fur et à mesure que vous les saisissez. N'oubliez pas de faire une sauvegarde de vos documents avant de les adresser au Rotary.

Une fois que le projet d'amendement aura été examiné par la commission des statuts et du règlement intérieur, vous en recevrez une version mise à jour. Veuillez vérifier que votre modification est correctement reflétée. Bien que les révisions mineures soient

normales, la commission notera si elle a apporté des modifications supplémentaires au projet.

Être clair. Au fur et à mesure que vous apportez vos modifications, assurez-vous que leur signification et leur objet sont claires. Il est souvent préférable de procéder à des changements simples. Si vous avez une idée, mais avez besoin d'aide pour apporter les changements, contactez rapidement les services du Conseil. Le personnel est souvent en mesure de vous aider à énoncer clairement votre changement, mais sa capacité à vous aider diminue à mesure que les échéances se rapprochent. Si les changements sont sujets à interprétation, le projet pourra être jugé vicié. Rappelez-vous également que si vous voulez interdire une mesure, ne supprimez pas simplement le texte dans les documents statutaires. Vous devez préciser que la mesure est interdite.

Conseils

- **Consulter les amendements précédents.** Les amendements présentés au Conseil de législation 2022 sont publiés sur la page des [Conseils](#) sur Mon Rotary. Vous pourrez ainsi voir 1) si votre idée a déjà été proposée et 2) comment un projet doit être rédigé.
- **Demander de l'aide.** Les anciens délégués, la commission des statuts et du règlement intérieur ainsi que les services du Conseil peuvent vous apporter une aide précieuse. Contactez-nous si vous avez besoin d'aide concernant la rédaction d'un amendement.
- **Présenter les amendements le plus tôt possible.** Plus vous présenterez vos amendements tôt, plus la commission des statuts et du règlement intérieur aura de temps pour les examiner. Si des vices sont constatés, vous aurez également davantage de temps pour les corriger et augmenterez ainsi vos chances que votre projet soit transmis au Conseil de législation.

Avaliser un projet

Avant d'être transmis au district, tout projet émanant d'un club doit préalablement être présenté à ses membres par son comité et approuvé lors d'une réunion statutaire. Un district peut aussi proposer directement des projets. Chaque projet est ensuite soumis à un vote au cours de la conférence de district ou de la réunion sur les projets de district, ou à un vote par correspondance.

Si, par manque de temps, il est impossible d'organiser un vote lors de la conférence de district ou d'organiser une réunion de district sur les résolutions, le gouverneur peut soumettre les projets à un vote par correspondance conformément au paragraphe 12.050. du règlement intérieur du Rotary (méthode de sélection du gouverneur nommé).

Une fois approuvé, l'auteur du projet a jusqu'au **31 décembre 2023** pour le présenter au Rotary à l'aide du [formulaire](#) en ligne. Le gouverneur a également jusqu'au **31 décembre 2023** pour confirmer l'aval du district.

Confirmation du gouverneur

Le gouverneur dispose de deux options :

1. Soumettre le projet lui-même et confirmer que le projet a été approuvé par le district, en ligne
2. Si la résolution n'est pas soumise par le gouverneur, ce dernier recevra un e-mail l'en informant. Il doit alors faire suivre cet e-mail à council_services@rotary.org et confirmer que les informations transmises sont correctes et que le district a approuvé le projet.

Si la confirmation ne parvient pas au Rotary le 31 décembre 2023 au plus tard, le projet ne sera pas considéré comme étant en bonne et due forme et ne sera pas transmis au Conseil de législation 2025.

Exposé des motifs

Pour être considéré comme étant en bonne et due forme, tout projet soumis au Rotary doit obligatoirement comprendre un exposé des motifs ne dépassant pas 300 mots. Tout projet présenté sans exposé des motifs ne sera pas considéré en bonne et due forme et ne sera pas transmis au Conseil de législation. Cet exposé doit identifier le problème ou la situation que le projet vise à corriger et la solution apportée par le projet.

Projets en bonne et due forme

Pour être considéré comme étant en bonne et due forme, tout projet doit inclure :

1. Le nom du club ou le numéro du district auteur du projet
2. La confirmation du gouverneur que l'amendement est approuvé par le district
3. Un exposé des motifs (300 mots au plus) rédigé par l'auteur du projet
4. Un document Word indiquant les changements apportés aux documents statutaires.

De surcroît, le district a 45 jours pour adresser un projet à partir de la date à laquelle il a été approuvé.

Nombre d'amendements

Le règlement intérieur du Rotary recommande à chaque district de ne pas présenter plus de cinq projets. Les districts doivent présenter un [formulaire](#) distinct pour chaque projet.

Une fois le projet d'amendement reçu par le Rotary

Le secrétaire général vérifie que le projet a été dûment présenté. Un projet qui n'est pas en bonne et due forme ne sera pas transmis au Conseil de législation.

Le secrétaire général soumet alors le projet à la commission des statuts et du règlement intérieur. Ce processus comprend la traduction des projets en anglais, des corrections pour la lisibilité et la mise en page. La commission se réunit afin d'étudier chaque projet pour déterminer s'ils sont soumis en bonne et due forme et s'ils ne sont pas viciés. Le secrétaire général formule également l'impact financier pour le Rotary International de chaque projet.

En cas de projets identiques ou presque, la commission fusionnera les projets en listant tous les auteurs.

En cas de projets similaires, la commission peut proposer aux auteurs un texte de compromis. En acceptant de tels compromis, les auteurs facilitent grandement le travail du Conseil de législation qui peut étudier un seul texte en détail.

Projets viciés

Un projet est jugé vicié lorsque :

1. Il présente le risque d'interprétations contradictoires
2. Il omet d'indiquer toutes les modifications nécessaires des documents statutaires
3. Son adoption serait en infraction avec la loi
4. Il entraîne des modifications des statuts types du Rotary club en conflit avec les statuts ou le règlement intérieur du Rotary
5. ou entraîne des modifications du règlement intérieur du Rotary en contradiction avec les statuts du Rotary
6. Ou il serait impossible à administrer ou à appliquer.

Si la commission des statuts et du règlement intérieur estime qu'un projet d'amendement est vicié, il revient à son auteur ou au délégué de ce district de présenter un projet modifié avant l'échéance faute de quoi le projet ne sera pas transmis au Conseil de législation.

Informations complémentaires

Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser aux services du Conseil à council_services@rotary.org. Les ressources suivantes peuvent également s'avérer utiles :

- Comment proposer un projet d'amendement et de résolution dans le Centre de formation en ligne
- Article consacré au Conseil de législation des statuts du Rotary
- Article consacré au Conseil de législation du règlement intérieur du Rotary
- Article consacré au Conseil de législation et au Conseil sur les résolutions du Code of Policies du Rotary International
- Page des conseils sur Mon Rotary